

Séance du conseil Municipal du 16 novembre 2016

Compte-rendu sommaire

Projet de construction d'un restaurant scolaire

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du développement Durable :

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur la construction d'un restaurant scolaire.

Ce bâtiment s'inscrira dans une logique écoresponsable et de développement durable : par le choix de matériaux liés à l'écoconstruction, par la réduction et la maîtrise de la dépense énergétique et en insérant des clauses sociales dans le marché.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, peut soutenir ce projet dans le cadre l'action « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

La commune va donc présenter ce projet et une demande de subvention va être déposée.

Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage effectuées du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

La commune participera à hauteur de 75% au profit du SIEMML, soit pour un montant de 307,49 €, pour des opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public effectuées le 24 mars 2016.

Création de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire issue de la Fusion des Communautés de Communes du Gennois, de Loire-Longué, de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et de l'Adhésion de la Commune Nouvelle de Doué-en-Anjou et des Communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et Les Ulmes – Statuts - Approbation

Le Conseil Municipal approuve le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères ainsi que sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015

Le conseil municipal a pris acte de ces rapports.

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la MSA

Le Contrat Enfance et Jeunesse passé avec la MSA est arrivé à échéance au 31 décembre 2015. Il sera reconduit pour 3 années, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Cave communale de Marson : Tarifs de location applicables du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les tarifs de 2017 sont fixés comme suit :

	<u>Habitant la commune</u>	<u>Hors commune</u>
- ½ journée (4h) en semaine sans prêt de vaisselle	42 €	42 €
- Journée en semaine	104 €	146 €
- Journée week-end et jours fériés	136 €	203 €
- 2 jours consécutifs week-end et jours fériés	208€	327 €
- Forfait chauffage	40 €/jour	40 €/jour

La caution est maintenue à 500 €.

Indemnité d'entretien du linge scolaire

L'indemnité d'entretien du linge scolaire est maintenue à 200 euros pour l'année 2015-2016.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 17 novembre 2016

Le Maire,



Rodolphe MIRANDE